

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 septembre 2025 à 18h30

Siège de la Communauté de communes
28 Route des Bordes à Bonnée

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR :

- 1- Procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025
- 2- Décisions prises par le Bureau communautaire et Monsieur le Président au titre des délégations d'attribution
- 3- Répartition du FPIC 2025
- 4- Subvention 2025 au Collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz des Bordes
- 5- Subvention à la commune de St Aignan le Jaillard dans le cadre du soutien aux animations locales
- 6- Subvention à la commune de St Florent le Jeune dans le cadre du soutien aux animations locales
- 7- Attribution d'une aide économique dans le cadre du règlement d'aide aux TPE – LA SOLOGNE
- 8- Attribution d'une aide économique dans le cadre du règlement d'aide aux TPE – AUX ECHELLES BLEUES
- 9- Convention de mandat relative à l'organisation d'une procédure d'Appel à Initiatives Privées (AIP) pour le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- 10- Avis sur la convention de superposition d'affectation du domaine public fluvial – Route départementale n°21 (déviation entre Jargeau et Saint Denis de l'Hôtel) sur les levées de Loire
- 11- Approbation de l'inventaire des zones d'activités économiques de la Communauté de communes
- 12- Subvention 2025 à l'association Petites Cités de Caractère Centre Val de Loire
- 13- Conventions pour la collecte des déchets ménagers des crèches et de l'ALSH de Dampierre en Burly à une fréquence hebdomadaire
- 14- Convention de délégation de compétence pour la gestion technique, administrative et financières des digues de protection contre les inondations – Fonctionnement de la plateforme d'Orléans (2024-2028) – Avenant n°1
- 15- Convention de financement relative à la réalisation d'une étude juridico-stratégique en vue de préfigurer les structures de gouvernance des SERM de l'Orléanais et de Touraine
- 16- Modification des statuts de l'Etablissement Public Loire (EPL)
- 17- Convention relative à l'alimentation des douves et du plan d'eau du parc et du château de Sully sur Loire
- 18- Tarifs des autorisations d'occupation temporaire du domaine public – Année 2026
- 19- Dons d'ouvrages aux maisons de retraite du territoire
- 20- Travaux d'aménagement de voirie ZA des Gabillons à Dampierre en Burly – Attribution du marché
- 21- Admission en non-valeur
- 22- Demande de renouvellement du classement de l'office de tourisme du Val de Sully en catégorie II
- 23- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des études et travaux d'investissement réalisés pour le compte des collectivités concernées par le système d'endiguement du Val de Sully (2025-2028) avec l'Etablissement Public Loire
- 24- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des études et travaux d'investissement réalisés pour le compte des collectivités concernées par le système d'endiguement du Val d'Orléans (2025-2028) avec l'Etablissement Public Loire
- 25- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des études et travaux d'investissement réalisés pour le compte des collectivités concernées par le système d'endiguement du Val d'Ouzouer (2025-2028) avec l'Etablissement Public Loire
- 26- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des études et travaux d'investissement réalisés pour le compte des collectivités concernées par le système d'endiguement du Val de Dampierre (2025-2028) avec l'Etablissement Public Loire
- 27- Régularisation comptable d'un déficit constaté dans la régie Animation Ville
- 28- Modification du tableau des effectifs
- 29- Contribution au financement du poste de chargé de mission Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) recruté par le Mouvement des Entreprises du Pays Giennois (MEPAG) – Année 2026-2028
- 30- Cotisation Foncière des entreprises - Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies A dans une zone France Ruralités revitalisation
- 31- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Exonération en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisations foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts
- 32- Questions diverses

Le Président
Gérard BOUDIER

